

À publier immédiatement

Obstétrique à Amqui

MISE AU POINT DU DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DU CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT

Rimouski, le 6 juin 2019 – Le directeur des services professionnels du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, Dr Jean-Christophe Carvalho, désire faire une mise au point concernant certaines informations véhiculées ces derniers jours au sujet de la découverte en obstétrique à l'Hôpital d'Amqui.

Dr Carvalho soutient que dans ce dossier comme dans les autres, il se consacre à faire son travail afin que les soins et les services de santé de proximité soient rendus au mieux à tous les citoyens du Bas-Saint-Laurent. Cela, malgré des contraintes de plus en plus marquées, qui ne sont pas vécues qu'au Bas-Saint-Laurent, mais dans plusieurs régions du Québec. « Ce n'est pas la première fois qu'un représentant d'un groupe d'intérêt, quel qu'il soit, taxe un gestionnaire d'incompétence et la mission première de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) est d'abord et avant tout de défendre et de soutenir les médecins spécialistes. Toutes ses interventions sont en fonction de cette prémisse. »

Il poursuit en rappelant que « le chirurgien nouvellement en poste à l'Hôpital d'Amqui a été recruté sur la base qu'il était ouvert à faire des césariennes, après avoir effectué récemment un stage à cet effet, que le médecin a finalement décidé de ne pas faire valider à la suite de recommandations de l'Association canadienne de protection médicale, puis de l'Association québécoise de chirurgie (AQC). Ce chirurgien nous a donc avisé de sa décision six jours avant son entrée en fonction, soit le 7 mai dernier, alors qu'il détenait déjà son autorisation de pratiquer au CISSS en bonne et due forme. Dès ce moment, de très nombreuses démarches ont été effectuées auprès de l'Association canadienne de protection médicale, du Collège des médecins du Québec, de l'AQC et l'Association des gynécologues-obstétriciens du Québec pour faire état de la problématique et tenter de trouver des voies de passage. Ce sont là les faits, contrairement à ce qui a été véhiculé. »

Mais selon Dr Cavalho, l'enjeu n'est pas là. « Si un chirurgien souhaite effectuer des césariennes, on parle de 3 semaines de formation. Dans d'autres juridictions ailleurs au pays, ce sont des omnipraticiens qui font les césariennes dans certains milieux. Je ne crois personnellement pas que ce genre de technique soit hors de portée d'un chirurgien général qui aurait l'exposition définie par le stage du Collège des médecins du Québec. De demander à un nouveau chirurgien pratiquant dans des hôpitaux de proximité en région d'effectuer des césariennes est un impératif pour maintenir l'offre de service à nos populations. Cela est également un fait. »

Il rappelle que l'AQC aurait conseillé au chirurgien de ne pas faire de césariennes et qu'une motion aurait été adoptée lors de l'assemblée générale annuelle, stipulant qu'un établissement ne pouvait pas contraindre un chirurgien à faire des césariennes. « Ceci signifie que si un chirurgien postule sur un plan d'effectifs médicaux de chirurgie générale dans l'un de nos hôpitaux de proximité et qu'il refuse de faire des césariennes, l'AQC et possiblement la

Fédération des médecins spécialistes du Québec nous encourageraient à lui donner tout de même le poste, même s'il ne répond pas au besoin. »

Dr Carvalho remet en question certaines statistiques rapportées. « Aucun hôpital du Bas-Saint-Laurent n'a effectué que 30 accouchements en une année. Aussi, les statistiques rapportées de 2017-2018 relèvent d'une période où il y avait beaucoup de ruptures de service, notamment à La Pocatière. Donc, si l'on saisit bien la position de la FMSQ, il faudrait que le CISSS, ainsi que tous les autres établissements dans la même situation au Québec, ferment des blocs opératoires avec peu de volume pour les répartir ailleurs. Dans ce contexte, un tel raisonnement poussé à l'extrême pourrait faire en sorte que tous les accouchements ne s'effectueraient qu'à Rimouski et Rivière-du-Loup, cela, sur des statistiques faussées par des ruptures de service. Un tel raisonnement est un exemple de désinformation. »

« Nous tentons de faire des représentations pour que des réflexions et des stratégies soient mises de l'avant pour une desserte cohérente du territoire, mais aussi concertée et répondant aux besoins de la population. En toute humilité, il n'appartient pas à une instance représentative d'un groupe d'intérêt de porter seule un regard sur le panier de services d'une population, ni de faire fi des attentes de celle-ci. Il y a là toute une réflexion qu'il faudra tenir un jour ou l'autre, et le plus tôt sera le mieux, sur les leviers dont nous devrions disposer au plan régional, dans l'intérêt des communautés plus éloignées des grands centres. »

« Cette fin de semaine, Amqui sera couvert par le chirurgien pour la chirurgie générale et par la présidente de la FMSQ en obstétrique. Pendant ce temps, La Pocatière n'aura aucune couverture du 6 au 10 juin. Comme quoi le modèle actuel est à revoir afin d'éviter qu'il nous mène tout droit vers une extrême fragilisation des milieux comme le nôtre », de conclure le directeur des services professionnels.

À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 709 M\$, le CISSS emploie quelque 7500 employés, peut compter sur 582 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les soins et services à la population ainsi que les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

– 30 –

Source : Sylvie Lamontagne
Adjointe à la présidente-directrice générale et relations avec les médias
418 727-4504 (bur.)
418 509-8810 (cell.)
www.cisss-bsl.gouv.qc.ca